



LANCEUR D'ALERTE

ENQUÊTE

# INCENDIE LUBRIZOL : LE RISQUE SANITAIRE ET LA DÉSORGANISATION DES SECOURS POINTÉS DANS UN RAPPORT

**Un rapport d'expertise post-Lubrizon, rendu au sein du service départemental d'incendie et de secours de Seine-Maritime, évoque les risques sanitaires, associés à la combustion de matières toxiques, auxquels ont été exposés les soldats du feu. Ce document raconte aussi les défaillances d'organisation et d'anticipation du Sdis 76 au moment de s'attaquer à un incendie industriel hors normes.**

oRECOMMANDER

PAR MANUEL SANSON | 21 JUIN 2021

**F**inies les circonvolutions et les pincettes. Le premier rapport d'expertise post Lubrizon, entièrement indépendant, met les pieds dans le plat à propos du risque sanitaire en lien avec la toxicité des fumées issues de l'incendie de près de 10 000 tonnes de produits chimiques sur le site de l'usine de Rouen.

Ce document, récemment dévoilé en interne, découle d'un vote à l'unanimité du CHSCT, fin 2020, du service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de Seine-Maritime, organisme de tutelle des sapeurs-pompier, en faveur d'un recours à une expertise pour « *risque grave* ».

S'il concerne, en premier lieu, les soldats du feu intervenus en première ligne pour contenir le gigantesque incendie du 26 septembre 2019, les éléments apportés renseignent aussi sur les retombées toxiques du vaste nuage de fumées qui s'est déployé vers le nord-est de la métropole de Rouen avant d'être aperçu jusqu'en Belgique.

*« La combustion de grosses quantités d'hydrocarbures a engendré des suies sur lesquelles se sont adsorbées les molécules de HAP (NDLR : hydrocarbures aromatiques polycycliques) générées par l'incendie. Ces suies sont retombées vers le sol et ont contaminé les tenues des*



sapeurs-pompiers ainsi que les zones de peau exposées avec des produits hautement cancérigènes », estiment les experts d'Aliavox, le cabinet indépendant retenu par le CHSCT du Sdis 76.

Le rapport de 165 pages que *Le Poulpe* a pu consulter pointe aussi les risques associés à la formation d'une « bouillasse » à proximité immédiate du sinistre. Cette matière, mélange d'eau issue des sprinklers d'extinction et d'écoulements d'hydrocarbures, a largement perturbé l'intervention des pompiers. « *Les déplacements dans ce mélange ont produit ce que des sapeurs-pompiers ont appelé familièrement la « bouillasse » d'au moins 20 cm de haut sur la partie déclinive du site* », décrivent les experts.

Et là encore, leur jugement est limpide sur le risque sanitaire associé : « *Cette « bouillasse », à haute concentration de produits cancérigènes, a lourdement pollué les pieds et les chaussures de protection des sapeurs- pompiers, les tuyaux d'incendie et les roues des véhicules engagés.* » « *L'exposition cutanée a été importante avec ou sans cagoule lors du passage dans la « bouillasse ». Elle a été majeure si la « bouillasse » a envahi les chaussures de protection de l'intervenant* », estime le rapport.

Concernant l'exposition des voies respiratoires, le document relève que les risques ont été plus marqués pendant la phase de déblai du site qu'au moment de la phase d'attaque de l'incendie. « *Durant la phase de déblai, l'exposition a été nulle pendant le déblai avec port d'un ARI (NDLR : appareil respiratoire isolant), moyenne sans le port d'un ARI, avec masque FFP2/FFP3 et importante sans port d'ARI ni de FFP2/FFP3* », évaluent les experts de chez Aliavox. Et d'ajouter : « *Le niveau de pollution des agrès, des tenues et des équipements de protection individuels était important, du fait des fumées et des hydrocarbures qui se sont répandus sur les lieux de l'intervention. Des membres du commandement ayant participé à des actions ont été exposés et leurs tenues souillées.* »

### **“La question se pose donc de savoir où sont passées toutes ces fibres d’amiante « manquantes »”**

Le rapport se penche dans le détail sur l'épineuse [question de l'amiante](#). Et il envoie une pierre, voire un gros rocher, dans le jardin de la préfecture de Seine-Maritime. Depuis l'incendie, la représentation de l'Etat martèle un discours rassurant soutenant que les mesures réalisées n'ont pas détecté, ou alors de manière infime, la présence de la fibre tueuse dans l'air de la métropole de Rouen.

“*En ce qui concerne l'amiante dans l'air, on est sur le bruit de fond des fibres d'amiante dans l'air, des niveaux extrêmement faibles*”, selon Patrick Berg, ancien patron de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Normandie interrogé quelques jours après l'incendie. “*On peut estimer qu'avec cette première série de relevés, il n'y a pas de risque lié à l'amiante. Ce risque n'est pas avéré*”, ajoutait à l'époque le haut fonctionnaire.

« *Pourtant la toiture du bâtiment A5 (9700 m2) contenait de l'amiante sous la forme de fibrociment et sa combustion, au moins en partie, ne laisse aucun doute* », pointent les experts. « *Étant donné que le fibrociment éclate et se pulvérise à partir de 800°C, des fibres d'amiante ont donc été libérées en quantité massive* », ajoutent-ils, allant à rebours des déclarations des autorités de l'Etat.

Selon leurs calculs, en considérant que seulement 10 % du toit du bâtiment A5 avait brûlé – c'est une estimation basse -, ils évaluent le nombre de fibres d'amiante libérées à... 250 millions de milliards.

« *Pratiquement aucune fibre n'a été retrouvée dans aucune des analyses effectuées dans l'air ou sur des surfaces par la préfecture de Seine-Maritime, la question se pose donc de savoir où sont passées toutes ces fibres d'amiante « manquantes » et si elles ont pu contaminer des sapeurs-pompiers pendant leur intervention sur le site* », formule le rapport d'expertise.



Et de mentionner une analyse réalisée par la caisse retraite et santé au travail de Normandie (Carsat) qui a comparé deux tenues de sapeurs-pompiers ayant participé à l'intervention. La première tenue avait été lavée (tenue témoin), la seconde ne l'était pas. Une fois encore, une pollution est constatée : « *Le rapport signale que sur la surface extérieure de la tenue non lavée : « La présence de fibres d'amiante et de benzo[a]pyrène (B[a]P), traceur des hydrocarbures polycycliques aromatiques, y était avérée. »*

Selon le document, l'hypothèse « *la plus simple* » est la suivante : « *Les fibres d'amiante ont été soulevées en altitude par le courant de convection, puis par les vents au-dessus de Rouen en direction du nord-est. Une partie d'entre elles est retombée lentement après l'extinction (top mousse), en « pluie » verticale sur les intervenants (dos, manches).* » Selon le rapport, cette pollution par des CMR (agents chimiques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques) aussi puissants que le B[a]P et les fibres d'amiante (classés 1 par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC)) a « *des conséquences à long terme, voire à très long terme (15-40 ans pour les fibres d'amiante) sur la santé des intervenants* ».

« *La toxicité des CMR étant additive au fil des années, il serait logique d'effectuer une surveillance médicale des sapeurs-pompiers sur le long terme, concernant leur contamination régulière par des CMR au cours de leurs interventions successives sur des incendies* », plaident les experts regrettant que « *sur les conseils d'un professeur hospitalier, le suivi médical n'a pas été entrepris pour mettre en place une évaluation quantitative individuelle des sapeurs-pompiers aux CMR* ».

Les soldats du feu ont, en revanche, bénéficié d'un suivi médical immédiatement après le sinistre. Les résultats obtenus sont plutôt rassurants. « *Le suivi médical des toxiques métaboliques n'a pas posé de problème après l'intervention. La santé à court terme des agents est redevenue normale en un mois. Cela confirme la bonne réversibilité des toxiques métaboliques, dont les symptômes régressent assez rapidement après l'exposition.* »

Les rédacteurs du rapport notent cependant « *qu'il n'a pas été effectué de suivi urinaire pour la recherche de 3-hydroxybenzo[a]pyrène (métabolite spécifique de benzo[a]pyrène, cancérigène de catégorie 1), l'estimation de l'exposition quantitative aux agents CMR, des sapeurs-pompiers engagés, n'a pas pu être estimée* ».

En dehors du seul cas des soldats du feu, les constats du rapport d'expertise ont de quoi inquiéter. La colonne de fumées qui s'est formée pendant de longues heures au-dessus de la métropole rouennaise a nécessairement diffusé – au moins en partie – les mêmes produits toxiques, ici ou là, au gré des vents, après l'arrêt de l'incendie et l'arrivée de la pluie normande qui a rabattu vers les sols certaines substances toxiques.

## FACE À L'EXTRAORDINAIRE, LE SDIS 76 À LA RAMASSE, LA RÉSILIENCE DES POMPIERS

C'est la seconde ligne de force de ce rapport d'expertise : le service départemental d'incendie et de secours de Seine-Maritime, financé principalement par le Département de Seine-Maritime, n'était pas prêt, selon ses deux rédacteurs, à faire face à une catastrophe de cette ampleur.

« *Le point de départ du feu, possiblement à l'extérieur des bâtiments A4 et A5, et son développement à l'intérieur de l'usine et à l'entreprise de Normandie Logistique n'étaient pas prévus dans les scénarii du POI (NDLR : plan d'opération interne) ni, nous l'avons vu, du plan ETARE (NDLR : plan d'établissement répertorié)* », introduit le rapport. En clair, les deux cadres théoriques de réponse à un sinistre industriel chez Lubrizol n'envisageaient pas le scénario de la catastrophe. « *Les plans d'urgence ont été déjoués par les circonstances de l'incendie et se sont révélés très insuffisants* », jugent les auteurs.



Le rapport évoque également une « *tension sur les effectifs* ». « *Pour le SDIS 76, la situation est compliquée, car son niveau de financement est en dessous des SDIS de même catégorie, mais pour une couverture des risques particuliers bien au-dessus de la moyenne* », égratigne le document. Les experts pointent aussi des manques en matière de logistique et de dépollution des équipements et des habits dans les premières heures du sinistre.

« *Il n’y avait pas de pont logistique pour la restauration avant la création du secteur logistique. Les sapeurs-pompiers de l’avant n’ont pu se restaurer ou prendre un café.* » Ou encore : « *Beaucoup de sapeurs-pompiers sont rentrés dans les CIS en tenues souillées par les suies ou les hydrocarbures du fait de difficultés à appliquer le plan de prévention des risques liés à la toxicité des fumées.* »

Mais le rapport n’incrimine pas que le Sdis. Il met aussi en cause Lubrizol : « *Les bassins de rétention prévus par l’industriel n’intégraient pas le risque d’inflammation dans ce bâtiment (NDLR : A5). Le volume des bassins n’était pas calculé pour faire face au déversement des hydrocarbures qui se sont répandus dans le site et au-delà pendant l’incendie.* » « *Compte tenu de ces éléments, les risques propres à l’incendie de Lubrizol et les scénarii de réponse n’étaient pas identifiés* », assènent encore les auteurs du rapport.

Pour ne rien arranger, les pompiers ont fait face à de lourdes difficultés au démarrage de l’intervention. En particulier le déclenchement des sprinklers d’extinction. Ce dispositif aurait dû, en théorie, aider les soldats du feu. Ce fut tout l’inverse. Au lieu de s’allumer sur un foyer naissant afin de le tuer dans l’oeuf, ils se sont ouverts sur un incendie d’ampleur, sans doute venu de l’extérieur, entraînant « *la propagation d’une nappe d’hydrocarbures en flammes sur un tapis d’eau* ». En parallèle, l’eau ainsi déversée en vain a rapidement vidé les capacités hydrauliques du site industriel obligeant les pompiers à se rabattre sur la Seine et à effectuer « *trois replis défensifs* ».

Si le sinistre n’a causé aucune destruction à l’extérieur du site ni blessés, on le doit surtout au dévouement, à la débrouillardise et la résilience des soldats du feu intervenus, au moins dans les premières heures de la catastrophe, en mode particulièrement dégradé. Le rapport d’expertise mentionne « *la charge émotionnelle liée à la violence de l’évènement, aux imprévus et au manque d’information sur les substances qui brûlaient* » ; « *la charge de travail physique liée aux conditions extrêmes de l’incendie, aux manipulations de tuyaux dans les hydrocarbures* » et « *la charge cognitive liée aux rythmes des évènements, aux flux denses et continus des informations qui ont saturé la chaîne de commandement au plus fort du sinistre* ».

Si l’ultime catastrophe n’a pas eu lieu, on le doit aussi à l’intervention du « *facteur chance* ». La présence de la Seine à proximité a ainsi permis de disposer de ressources en eau illimitées alors que le réseau interne du site industriel a très rapidement « *sauté* ». Le sens du vent, orienté vers le nord-est, a également joué en faveur des intervenants empêchant les flammes de se diriger vers les installations de production qui auraient pu exploser et causer un accident d’une tout autre ampleur, avec le risque d’un effet domino lié à la présence de sites industriels dangereux à proximité.

Les auteurs du rapport pointent également un dernier élément favorable : le fait que des salariés Lubrizol aient pu, dans les premiers instants de l’intervention, évacuer des fûts de pentasulfure de phosphore, un produit hautement toxique en cas de combustion. « *À défaut, la gravité des dommages aurait été démultipliée* », soulignent les experts.

« *L’incendie est la démonstration que les études de dangers, le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) mais aussi les plans de défense des autorités sont à revoir. Face à des incendies industriels qui se multiplient, il est indispensable que chaque site Seveso comprennent de manière permanente des équipes de pompiers professionnels, que les industriels soient contraints de participer au financement du SDIS à travers des conventions*



prévoyant des exercices grandeurs natures sur des scénarios critiques, seuls moyens de former les équipes à intervenir conjointement et en sécurité sur des incendies industriels”, réagit de son côté la CGT de Seine-Maritime.

## A LIRE ÉGALEMENT



ENQUÊTE

### INCENDIE LUBRIZOL : LE RISQUE SANITAIRE ET LA DÉSORGANISATION DES SECOURS POINTÉS DANS UN RAPPORT

Finies les circonvolutions et les pincettes. Le premier rapport d'expertise post Lubrizol, entièrement indépendant, met les pieds dans le plat à propos du risque sanitaire en lien avec la toxicité des fumées issues de l'incendie de près de 10 000 tonnes de produits chimiques sur le site de l'usine de Rouen. Ce document, récemment dévoilé [...]



ENQUÊTE

### DEUX MOIS APRÈS LUBRIZOL, L'HISTOIRE SECRÈTE DU GRAVE INCENDIE DE LA RAFFINERIE TOTAL PRÈS DU HAVRE

Le 14 décembre 2019, moins de deux mois après l'accident de Lubrizol, un autre incendie se produit dans un site classé Seveso seuil haut en Normandie. Près du Havre, la raffinerie Total de Gonfreville-l'Orcher – la première raffinerie de France, l'une des plus grandes plateformes intégrées de raffinage et de pétrochimie au monde – est [...]



L'INFO DE QUALITÉ A UN PRIX

RECEVEZ NOTRE NEWSLETTER

JE M'INSCRIS

Le Poulpe est un journal d'investigation sur internet consacré à la Normandie et ses principales villes. Accessible sur abonnement, ce média en ligne indépendant est spécialisé dans l'enquête journalistique, le décryptage de l'actualité locale et régionale, ainsi que l'exclusivité et la révélation. Il propose également des reportages, interviews et portraits au long cours.

#### QUI SOMMES-NOUS ?

- Notre histoire
- Notre manifeste
- Charte éditoriale et déontologique

#### LANCEUR D'ALERTE

- Formulaire anonyme

#### ABONNEMENT

- S'abonner
- Se connecter

#### CONTACT

- Formulaire de contact



JE M'ABONNE



SUIVEZ LE POUL

